

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1482

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

ARTICLE 3

I. – Au soixante-troisième alinéa, substituer aux mots :

« toute tentative d' »

le mot :

« l' ».

II. – Après le mot :

« identifiante »,

rédiger ainsi la fin du même alinéa :

« et à la communication de leur identité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.